

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay**1. IDENTIFICATION**

(a) Identifiant du produit : ARK™ HS Benzodiazepine II Assay
Code produit : 5073-0001-00, 5073-0001-01, 5073-0001-02

(b) Autres moyens d'identification/synonymes

<u>Nom du composant</u>	<u>Code interne</u>
Réactif d'anticorps/de substrat 1	4073-0001-01, 4073-0001-04, 4073-0001-07
Réactif enzymatique 2	4073-0002-01, 4073-0002-04, 4073-0002-07
Type de produit :	Liquide

(c) Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Kit de diagnostic in vitro

(d) Fabriqué/Fourni par : ARK Diagnostics, Inc.
48089 Fremont Blvd.
Fremont, CA 94538 États-Unis
1-510-270-6270
E-mail : customersupport@ark-tdm.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Statut OSHA/HCS :**

Règlement (CE)
1272/2008 [SGH]

ARK™ HS Benzodiazepine II Assay
Cette substance n'est pas considérée comme dangereuse conformément à la norme OSHA sur la communication des dangers (29 CFR 1910.1200).

Classification de la substance ou du mélange :

ARK™ HS Benzodiazepine II Assay Non classifié.

Éléments d'étiquetage SGH :

Mot signal :	ARK™ HS Benzodiazepine II Assay	Pas de mot signal.
Mentions de danger :	ARK™ HS Benzodiazepine II Assay danger critique connu.	Aucun effet significatif ou

Déclarations de précaution

Prévention :	ARK™ HS Benzodiazepine II Assay	Non applicable.
Réponse :	ARK™ HS Benzodiazepine II Assay	Non applicable.
Stockage :	ARK™ HS Benzodiazepine II Assay	Non applicable.
Mise au rebut :	ARK™ HS Benzodiazepine II Assay	Non applicable.
Éléments supplémentaires		

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay

sur l'étiquette : ARK™ HS Benzodiazepine II Assay Non applicable.

Autres risques non classifiés : ARK™ HS Benzodiazepine II Assay Non applicable.

3. COMPOSITIONS/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Substance/mélange : ARK™ HS Benzodiazepine II Assay Mélange liquide
Toute concentration indiquée sur la forme d'une page est destinée à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

Dans les limites des connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun ingrédient de ces produits n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et par conséquent, aucun des ingrédients ne doit être déclaré dans cette section. Le cas échéant, les limites d'exposition professionnelle sont indiquées à la section 8.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS**Description des mesures de premiers secours nécessaires**

Contact avec les yeux : Le cas échéant, retirer les lentilles de contact (si possible). Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation survient ou persiste, en informer le personnel médical et le superviseur.

Contact avec la peau : Laver la zone exposée avec de l'eau et du savon et enlever les vêtements/chaussures contaminés. Si une irritation survient ou persiste, en informer le personnel médical et le superviseur.

Inhalation : Amener immédiatement la personne exposée à l'air libre. S'il ne respire pas, mettre en place une respiration artificielle. Si la respiration est laborieuse, administrer de l'oxygène. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, les symptômes peuvent être différés. Il peut être nécessaire de maintenir la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures. Informer immédiatement le personnel médical et le superviseur.

Ingestion : En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin. Ne pas provoquer de vomissements, sauf sur indication du personnel médical. Ne rien donner à boire, sauf sur indication du personnel médical. Ne jamais donner quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Informer le personnel médical et le superviseur.

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay

Protection de premiers secours

Intervenants : Voir la section 8 pour les recommandations en matière de contrôles de l'exposition/protection individuelle.

Principaux

symptômes et effets,
aigus et différés : Voir les sections 2 et 11.

Indication de

consultation médicale

immédiate et traitement

spécifique nécessaire le

cas échéant :

Pathologies aggravées par l'exposition : aucune connue ou signalée. Traiter de manière symptomatique et générique.

Principaux symptômes/effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

Contact avec les yeux : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter un danger pour la santé. Les effets graves peuvent être différés après l'exposition.

Contact avec la peau : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Indication de consultation médicale immédiate et traitement spécifique nécessaire, le cas échéant

Remarques pour le médecin : Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antidote si de grandes quantités ont été ingérées.

Traitements spécifiques : Aucun traitement spécifique.

Protection des secouristes : Aucune intervention impliquant un risque personnel ou nécessitant une formation appropriée ne doit être réalisée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser une pulvérisation

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay

	d'eau (brouillard), de la mousse, du dioxyde de carbone ou un produit chimique sec, selon le type de feu et les matériaux environnants.
Moyens d'extinction inadaptés :	Aucun connu
Produits de décomposition thermique dangereux :	Aucune donnée spécifique.
Mesures de protection spéciales pour l'équipe d'intervention anti-incendie :	Isoler rapidement la scène en éloignant toutes les personnes du voisinage de l'incident en cas d'incendie. Aucune intervention impliquant un risque personnel ou nécessitant une formation appropriée ne doit être réalisée.
Équipement de protection spécifique pour l'équipe d'intervention anti-incendie :	Les membres de l'équipe d'intervention anti-incendie doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet

6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour le personnel autre que l'équipe d'intervention d'urgence :	Aucune intervention impliquant un risque personnel ou nécessitant une formation appropriée ne doit être réalisée. Évacuer les lieux. Empêcher le personnel non indispensable et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ni marcher sur les produits déversés. Revêtir des équipements de protection individuelle appropriés.
Pour l'équipe d'intervention d'urgence :	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour intervenir sur le déversement, consulter la section 8 pour connaître les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations fournies dans la rubrique « Pour le personnel autre que l'équipe d'intervention d'urgence ».
Précautions environnementales :	Éviter la dispersion des produits déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations d'évacuation et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air).

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay**Procédures et matériel de confinement et de nettoyage**

Déversement de faible ampleur :	Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Déplacer les conteneurs en dehors de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Autrement, ou si le produit n'est pas soluble dans l'eau, absorber le produit avec une substance sèche inerte et le placer dans un conteneur d'élimination des déchets approprié. Mettre le produit au rebut via un entrepreneur agréé en élimination des déchets.
Déversement de grande ampleur :	Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Déplacer les conteneurs en dehors de la zone de déversement. Empêcher les produits déversés d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir et collecter les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et les placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir la section 13). Mettre le produit au rebut via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Remarque : Voir la section 1 pour les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sûre**

Mesures de protection :	Revêtir des équipements de protection individuelle appropriés (voir la section 8).
Conseils généraux relatifs à l'hygiène au travail :	Il doit être interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ces produits sont manipulés, stockés et traités. Les utilisateurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les aires de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
Conditions de stockage sécurisé, y compris les incompatibilités éventuelles :	Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le conteneur d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des produits incompatibles (voir la section 10) et des aliments et boissons. Le conteneur doit être hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce que le produit soit prêt à être utilisé. Les conteneurs qui ont été

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay

ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas conserver dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser une méthode de confinement appropriée pour éviter toute contamination de l'environnement.

8. CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle :	Aucun
Contrôles techniques environnementale :	Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des utilisateurs aux contaminants en suspension dans l'air.
Contrôle de l'exposition environnementale :	Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements utilisés dans le processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation en matière de protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques sur l'équipement de travail seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Liquide transparent
Couleur	Incolore
Odeur	Aucune information identifiée
Seuil d'odeur	Aucune information identifiée
pH	5-8
Point de fusion/point de congélation	Aucune information identifiée
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Aucune information identifiée
Point d'éclair	Aucune information identifiée
Vitesse d'évaporation	Aucune information identifiée
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information identifiée
Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieures/inférieures	Aucune information identifiée
Pression de vapeur	Aucune information identifiée

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay

Densité de vapeur	Aucune information identifiée
Densité relative	Aucune information identifiée
Solubilité dans l'eau	Miscible dans l'eau
Solubilité dans un solvant	Aucune information identifiée
Coefficient de séparation (n-octanol/eau)	Aucune information identifiée
Température d'auto-inflammation	Aucune information identifiée
Température de décomposition	Aucune information identifiée
Viscosité	Aucune information identifiée
Propriétés d'explosivité	Aucune information identifiée
Propriétés oxydantes	Aucune information identifiée

Autres informations

Poids moléculaire	Aucune information identifiée
Formule moléculaire	Aucune information identifiée

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité	Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Le produit est stable lorsqu'il est stocké comme recommandé.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction attendue.
Conditions à éviter l'intégrité biochimique.	Pas de danger thermique. Éviter les températures ≥ 32 °C pour préserver l'intégrité biochimique.
Matériaux incompatibles	Aucune information identifiée.
Produits de décomposition dangereux :	Aucune information identifiée.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë Conclusion/Synthèse	Informations non disponibles
Irritation/Corrosion Conclusion/Synthèse	Informations non disponibles
Sensibilisation Conclusion/Synthèse	Informations non disponibles

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay

Mutagénicité Conclusion/Synthèse	Informations non disponibles
Cancérogénicité Conclusion/Synthèse	Informations non disponibles
Toxicité pour la reproduction Conclusion/Synthèse	Informations non disponibles
Tératogénicité Conclusion/Synthèse	Informations non disponibles
Toxicité spécifique pour certains organes (exposition unique)	Informations non disponibles
Toxicité spécifique pour certains organes (expositions multiples)	Informations non disponibles
Risque d'aspiration	Informations non disponibles

Effets aigus potentiels sur la santé :

Contact avec les yeux	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Inhalation	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Ingestion	Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Inhalation	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Ingestion	Aucun effet significatif ou danger critique connu.

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay**Effets différés et immédiats et effets chroniques liés à une exposition de courte ou de longue durée****Exposition de courte durée**

Effets immédiats potentiels

Informations non disponibles

Effets différés potentiels

Informations non disponibles

Exposition de longue durée

Effets immédiats potentiels

Informations non disponibles

Effets différés potentiels

Informations non disponibles

Effets chroniques potentiels sur la santé

Informations non disponibles

Conclusion/Synthèse

Généralités

Aucun effet significatif ou danger critique connu

Cancérogénicité

Aucun effet significatif ou danger critique connu

Mutagénicité

Aucun effet significatif ou danger critique connu

Tératogénicité

Aucun effet significatif ou danger critique connu

Effets sur le développement

Aucun effet significatif ou danger critique connu

Effets sur la fertilité

Aucun effet significatif ou danger critique connu

Indicateurs numériques de toxicité

Mesure de la toxicité aiguë

Informations non disponibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité

Informations non disponibles

Conclusion/Synthèse :

Persistance et dégradabilité

Informations non disponibles

Conclusion/Synthèse :

Potentiel de bioaccumulation

Informations non disponibles

Mobilité dans le sol

Coefficient de séparation sol/eau (K_{oc})

Mobilité

Autres effets indésirables

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A LA MISE AU REBUT**

Méthodes de mise au rebut La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être conforme à tout moment aux exigences de la législation en matière de protection de l'environnement et d'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales régionales. Mettre les produits excédentaires et les produits non recyclables au rebut via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés dans les égouts sans traitement préalable, à moins d'être entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération et la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce produit et son conteneur doivent être mis au rebut de manière sécurisée. Les contenants et les emballages vides peuvent contenir des résidus de produit. Éviter la dispersion des produits déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations d'évacuation et les égouts.

L'azoture de sodium peut réagir avec les tuyauteries en plomb ou en cuivre pour former des azotures métalliques hautement explosifs. Les produits ont une teneur en azoture de sodium $\leq 0,09$ %. Par mesure de précaution, la tuyauterie et l'instrumentation doivent être correctement rincées à l'eau afin de limiter l'accumulation éventuelle d'azotures métalliques explosifs.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Transport	D'après les données disponibles, ce produit/mélange n'est pas réglementé en tant que matériau dangereux/marchandise dangereuse en vertu des exigences ADR/RID de l'UE, du ministère des Transports (DOT) des États-Unis, du TDG (Transports des produits dangereux) du Canada, de l'IATA ou de l'IMDG.	
Numéro ONU	Aucun numéro attribué	
Désignation officielle de transport de l'ONU	Aucune désignation attribuée	
Classes de danger pour le transport et groupe de conditionnement	Aucune classe et aucun groupe attribué(e)	
Précautions particulières pour les utilisateurs	Mélange pas entièrement testé – éviter l'exposition	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du code IBC	Non applicable	

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations/législation spécifiques à la substance et au mélange en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité

Cette FDS est conforme aux exigences des directives des États-Unis, de l'UE et du SGH (CLP UE – Règlement CE n° 1272/2008). Consulter les autorités locales ou régionales pour plus d'informations.

Réglementations fédérales américaines TSCA 8(a) Exemption/Exemption partielle à la réglementation CDR :
Non déterminé

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay

TSCA 8(b) (États-Unis) - Inventaire Non déterminé
 Clean Air Act Section 112 : Non répertorié

(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Clean Air Act Section 602
 Substances de classe I Non répertorié

Clean Air Act Section 602
 Substances de classe II Non répertorié

DEA - Produits chimiques de la liste I
 Produits chimiques précurseurs Non répertorié

DEA - Produits chimiques de la liste II
 Produits chimiques essentiels Non répertorié

SARA 302/304 :

Nom	%	EHS	SARA 302 TPQ		SARA 304 RQ	
			(livres)	(gallons)	(livres)	(gallons)
ARK™ HS Benzodiazepine II Assay, Réactif d'anticorps/de substrat 1						
Azoture de sodium	0,09%	Oui	500	-	1000	
ARK™ HS Benzodiazepine II Assay, Réactif enzymatique 2						
Azoture de sodium	0,09%	Oui	500	-	1000	

SARA 304RQ : 1000000 livres/454000 kg

SARA 311/312

Classification : Non applicable

Composition/Informations sur les ingrédients : Aucun produit trouvé

Réglementations d'état

Massachusetts Aucun des composants n'est répertorié.

New York Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey Aucun des composants n'est répertorié.

Pennsylvanie Aucun des composants n'est répertorié.

Californie Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada :

Réglementations internationales

Listes internationales : Inventaire de l'Australie (AICS) :	Non déterminé
Inventaire de la Chine (IECSC) :	Non déterminé
Inventaire du Japon :	Non déterminé
Inventaire de la Corée :	Non déterminé
Inventaire de la Malaisie (registre EHS) :	Non déterminé

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay

Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC) :	Non déterminé
Inventaire des Philippines (PICCS) :	Non déterminé
Inventaire de Taïwan (CSNN) :	Non déterminé

Armes chimiques

Produits chimiques inscrits au Tableau 1 de la Convention :

Produits chimiques inscrits au Tableau 2 de la Convention :

Produits chimiques inscrits au Tableau 3 de la Convention :

16. AUTRES INFORMATIONS

N° de révision, date d'entrée en vigueur : Voir l'en-tête de ce document

Légende des abréviations :

ACGIH=American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

ADR/RID= Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route/le rail

AIHA=American Industrial Hygiene Association (Association américaine pour l'hygiène industrielle)

ETA=Estimation de la toxicité aiguë

FBC=Facteur de bioconcentration

CAS=Chemical Abstracts Service (Service des registres de produits chimiques)

CLP=Classification, Labelling and Packaging (Classification, étiquetage et conditionnement des produits chimiques et mélanges)

DNEL=Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet)

EINECS=European Inventory of New and Existing Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales nouvelles et existantes)

UE=Union européenne

SGH=Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

CIRC=Centre international de recherche sur le cancer

IATA=International Air Transport Association (Association du transport aérien international)

IBC=Intermediate Bulk Container (Grand récipient pour vrac, GRV)

DIVS=Danger immédiat pour la vie ou la santé

IMDG=International Maritime Dangerous Goods (Transport maritime des matières dangereuses)

DMEQ= Dose minimale avec effet observé

DMENO=Dose minimale avec effet nocif observé

LogPow=Logarithme du coefficient de séparation octanol/eau

MARPOL 73/78= Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le

protocole de 1978 (Marpol=pollution marine)

NIOSH=National Institute of Occupational Health and Safety (Institut national d'hygiène et de sécurité au travail)

DSEO=Dose sans effet observé

DSENO=Dose sans effet nocif observé

NTP=National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)

LEP=Limite d'exposition professionnelle

FDS – ARK™ HS Benzodiazepine II Assay

OSHA=Occupational Safety and Health Administration (Ministère américain de la sécurité et de la santé au travail)

CPSE=Concentration prédite sans effet

SARA=Superfund Amendments and Reauthorization Act (loi des États-Unis portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement)

LECT=Limite d'exposition à court terme

TDG=Transportation of Dangerous Goods (Transport des produits dangereux)

TSCA=Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

TWA=Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)

ONU= Organisation des Nations Unies

SIMDUT= Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses filiales, n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite (y compris la garantie d'adéquation ou de qualité marchande pour un usage particulier), n'est faite en ce qui concerne les matériaux. Les informations ci-dessus sont fournies de bonne foi et avec la conviction qu'elles sont exactes.

La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit des seuls dangers qui existent.